

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Janie Mercier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/41675453d89684bbd78b5532>

Date d'obtention : 2021-03-19 19:07:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

pou l'usage exclusif des intervenant scolaire.

Nous ne devons en aucun temps regarder les photos, vidéos ou fichiers dans les appareils.

Cette méthode d'intervention est une entente entre plusieurs partenaire.Je

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis d'avantage en mesure .intervenir adéquatement dans une telle situation et comprend mieux la différence entre un acte impulsif et un acte malveillant,

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais être d'avantage insistante sur le fait que c'est une situation dont il ne faut pas diffuser l'information par respect pour le ou les victimes auprès des élèves et parents